

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ  
Cr2D - Centre de recherche droit Dauphine

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET  
ORGANISMES :

Université Paris Dauphine – PSL

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024**  
VAGUE D

Rapport publié le 02/02/2024



Au nom du comité d'experts<sup>1</sup> :

Linda Arcelin, Présidente du comité

Pour le Hcéres<sup>2</sup> :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

<sup>1, 2</sup>: En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation sont signés par le président du comité d'experts et contresignés par le président du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

**Présidente :** Mme Linda Arcelin, La Rochelle Université

**Experts :** M. Sébastien Bernard, Université Grenoble Alpes - UGA  
M. Nicolas Damas, université de Lorraine  
Mme Aurore-Angélique Hyde, Université de Reims Champagne-Ardenne -  
URCA

## REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. Tanguy Pasquiet-Briand

## REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

M. Bruno Bouchard, Vice-Président en charge de la recherche, Université Paris Dauphine - PSL

## CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Centre de recherche Droit Dauphine
- Acronyme : CR2D
- Label et numéro : EA 367
- Composition de l'équipe de direction : Mme Claudie Boiteau (depuis le 22 décembre 2022), M. Georges Decocq et Mme Alix Perrin (janvier 2020 à mai 2022), Mme Sophie Lemaire et Mme Sophie Schiller (mars 2015 à décembre 2019)

## PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales  
SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

p\_panels scientifiques de l'unité

## THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Sur la période évaluée, l'unité a développé une recherche scientifique autour de trois axes :

- L'entreprise dans un contexte transnational ;
- l'entreprise régulée ;
- les nouveaux outils de la prévoyance.

## HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le Centre de Recherche Droit Dauphine (CR2D) s'inscrit dans la lignée de l'Institut de droit économique, fondé en 1983, par le professeur Elie Alfandari. L'unité a évolué ces quarante dernières années. En 1993, l'Institut de droit économique s'est transformé en Institut de droit économique, fiscal et social, puis en 2003 en Institut Droit Dauphine (I2D). En 2007, les activités de l'I2D ont été complétées par la prise en charge de la coordination des différents diplômes du Master mention Droit et de la Licence mention Droit. Cette organisation a perduré jusqu'en 2012, date à laquelle l'I2D a finalement été scindé en deux entités autonomes : l'École de Droit Dauphine (E2D) reprenant la coordination des diplômes et centrée sur l'enseignement du Droit à l'Université Paris Dauphine - PSL, et le Centre de Recherche Droit Dauphine (CR2D) consacré à la recherche juridique. Les membres du CR2D relèvent des sections 01 et 02 du CNU et depuis octobre 2018, de la section 04 (1 membre).

L'unité est localisée dans les bâtiments de l'Université Paris Dauphine - PSL, situés Place du Maréchal de Lattre de Tassigny à Paris (75 116). Les locaux sont au 5<sup>e</sup> étage de l'aile A. Le CR2D bénéficie de vingt bureaux, de deux salles de réunion, d'une salle de travail réservée aux doctorants et d'un demi-bureau affecté au personnel d'appui à la recherche.

## ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

### EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2022

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	16
Maîtres de conférences et assimilés	12
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	0
<b>Sous-total personnels permanents en activité</b>	<b>28</b>
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	6
Personnels d'appui non permanents	1
Post-doctorants	0
Doctorants	53
<b>Sous-total personnels non permanents en activité</b>	<b>60</b>
<b>Total personnels</b>	<b>88</b>

### RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2022. Les employeurs non tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE - PSL	28	0	0
<b>Total personnels</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## AVIS GLOBAL

La grande qualité du rapport d'auto-évaluation et des échanges lors des entretiens permettent de mettre en lumière le fort rayonnement du CR2D.

L'unité présente une vraie identité, reconnue par le monde académique comme socio-professionnel, national comme international. Elle repose sur une approche transdisciplinaire très forte, articulée globalement autour de l'économie et du droit, et écartant le clivage classique droit privé - droit public, ce qui séduit les partenaires de l'unité, comme l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation. De plus, certains membres du CR2D sont membres d'autorités de régulation, notamment l'Autorité de contrôle prudentiel et de régulation et l'Autorité des Marchés Financiers, ce qui renforce la reconnaissance de l'unité. Son positionnement progressif autour des questions relatives à l'intelligence artificielle d'une part et à la transition écologique d'autre part inscrit l'unité dans les thématiques privilégiées promues par l'Université PSL, répondant à des besoins économiques et sociétaux manifestes. Dans ce cadre, dix séminaires ont été organisés autour de la thématique Algorithmes et droit(s) et un colloque sur la justice prédictive a eu lieu, pendant la période d'évaluation.

La démarche inclusive menée par la direction permet d'associer la grande majorité des enseignants-chercheurs du CR2D aux recherches collectives et les entretiens ont permis d'apprécier la réelle cohésion des membres. L'organisation de séquences intitulées *Échanges entre nous* au sein de l'unité, pendant lesquelles l'un des membres présente aux autres membres ses résultats de recherche et les discute avec eux, participe assurément à ce dynamisme et à cette recherche de cohérence. Néanmoins, la démarche inclusive du CR2D dans la définition des axes apparaît, à certains égards, artificielle. Le lien entre les trois sous-thèmes du premier axe n'est pas évident et il en va de même pour le troisième axe.

Malgré les charges administratives et d'enseignement très lourdes qui pèsent sur une grande partie des membres, l'unité, dans sa globalité, fait preuve d'un dynamisme remarquable qui se traduit par de très nombreuses publications dans des revues de belle renommée dont le *Recueil Dalloz* et l'*Ajda* (289 articles, 25 ouvrages, 80 chapitres d'ouvrages) et l'organisation de manifestations scientifiques très régulières et reconnues telles que les Rencontres dauphinoises. Quinze manifestations scientifiques sont organisées chaque année, avec le soutien de partenaires non académiques, tels que la plateforme Prédictive, l'Agence française anticorruption, la Cour de cassation et le Conseil d'État. Toutefois, un quart des membres, du fait notamment de ces charges trop lourdes, ne publient pas de recherche. Un déséquilibre est également apparent du point de vue de l'organisation des manifestations scientifiques au sein de l'unité : l'axe 2 et le sous-thème Devoir de vigilance de l'axe 1 se signalent ainsi par leur dynamisme par rapport aux autres axes qui s'avèrent moins porteurs.

Par ailleurs, une évolution très nette dans le sens d'une internationalisation accrue des travaux a eu lieu au cours de la période évaluée. Ce mouvement est en grande partie dû à une forte politique incitative du laboratoire à l'égard de ses membres et à un soutien important, notamment pour les frais de traduction. Aussi, l'unité a su mobiliser un réseau académique et non académique qui a contribué à ce rayonnement international, notamment par la Chaire Gouvernance et Régulation et la House of Finance de Paris Dauphine. L'unité a su aussi profiter de la participation de chercheurs étrangers à ses travaux. Cette dynamique est d'autant plus méritoire que l'unité manque d'un personnel d'appui à la recherche pour l'accompagner dans ses projets. Bien que la Direction de soutien à la recherche de l'Université Paris Dauphine propose ses services, l'unité manque d'un appui de proximité et stable, ne bénéficiant que d'un poste de gestionnaire administratif. Cette situation nuit aussi au développement de projets structurants de type ANR que les membres de l'unité, déjà pris par de multiples missions chronophages, ne peuvent raisonnablement monter et porter sans appui. Il reste que l'unité a pu obtenir un financement de l'université, sur appel à projets, d'un montant de 1700 euros en 2022, pour favoriser la mobilité internationale de l'un de ses membres.

On observe également que, dans un contexte général de manque d'attractivité du doctorat, le CR2D accueille une quarantaine d'étudiants en thèse. Ces derniers disposent de ressources matérielles et documentaires appréciables. Des formations à la recherche sont proposées aux étudiants de M1 et de M2 pour renforcer l'attractivité doctorale de l'unité. Parmi ces doctorants, sept bénéficient d'une convention Cifre, ce qui dénote encore l'attrait du monde socio-économique pour la recherche menée au CR2D. Il est en revanche regrettable que le nombre de contrats doctoraux alloués à l'unité soit si faible : un seul contrat doctoral est attribué par an au CR2D, ce qui est très insuffisant. Malgré leur investissement très fort dans toutes les instances de l'université, les membres de l'unité sont les seuls juristes de l'Université Paris Dauphine, ce qui les désavantage très fortement dans l'attribution des contrats doctoraux. On précisera toutefois que le CR2D collabore avec le Centre de Théorie et Analyse du Droit (CTAD) au sein du programme gradué Droit de l'Université PSL, le CTAD étant une UMR placée sous les tutelles de l'Université Paris Nanterre, de l'ENS – PSL et du CNRS. Enfin, la participation des doctorants à la vie de l'unité est assez mesurée, même si l'on note une volonté de dynamiser l'action doctorale par la mise en place, par exemple, de *Doctoriales Droit Dauphine*.

## ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

### A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

L'objectif de développer la dimension internationale des recherches a été atteint : le CR2D a renforcé ses partenariats à l'étranger et mène, avec succès, une politique incitative auprès de ses membres pour publier dans des revues internationales et en langue étrangère.

La pluridisciplinarité reste au cœur des recherches du CR2D, puisque les membres relèvent des sections 01, 02 et aujourd'hui 04 du CNU. L'ensemble des membres participe à une recherche collective, effaçant le clivage entre les disciplines, ce qui était une préoccupation du précédent rapport. Toutefois, le risque soulevé de dispersion demeure pour partie, l'approche inclusive conduisant à multiplier les sous-axes de recherche, surtout dans les axes 1 et 3, sans que l'on perçoive toujours un lien franc entre ces sous-thèmes.

Enfin, les ressources de l'unité, pendant la période évaluée, ont sensiblement progressé.

## B - DOMAINES D'ÉVALUATION

### DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

#### Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

Sans se détourner de ses axes de recherche historiques que sont le droit des affaires et le patrimoine, le CR2D s'est progressivement orienté vers deux thématiques privilégiées par l'Université Paris Dauphine - PSL : l'intelligence artificielle et le développement durable. Cette diversification contribue au dynamisme scientifique du CR2D. L'unité trouve un appui auprès de son réseau de partenariats mais aussi par la Chaire Gouvernance et Régulation ou encore la House of Finance de Dauphine.

#### Appréciation sur les ressources de l'unité

Le CR2D bénéficie de ressources financières récurrentes en légère hausse. Cette augmentation est en partie due aux efforts menés par l'unité pour émarger au Bonus Qualité Recherche ou BQR. Cependant, sur la période évaluée, le budget du CR2D a été amputé de 10 K€ euros au profit du service commun de la documentation. Outre que cette ponction n'est pas justifiée, elle est également discriminante car les budgets des autres unités de recherche de Paris Dauphine - PSL sont épargnés. Les entretiens ont permis de prendre connaissance de la disparition de ce prélèvement, ce qui aura un effet positif sensible sur le montant global des ressources de l'unité.

Le CR2D ne bénéficie que d'un seul contrat doctoral par an, ce qu'il tente de combler en développant les conventions de thèse Cifre.

#### Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

L'investissement des membres du CR2D se révèle significatif. Malgré le poids des charges administratives qui éloignent certains d'entre eux de la production scientifique, ils parviennent à organiser régulièrement des manifestations dans des cadres diversement formels (*Échanges entre nous*, *Rencontres dauphinoises*), et à produire de nombreuses publications. La direction de l'unité est également appréciée par les membres du CR2D, témoignant d'une réelle synergie.

*1 / L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.*

#### Points forts et possibilités liées au contexte

Pendant la période de référence, le CR2D a circonscrit sa recherche autour de trois axes inclusifs mêlant droit des affaires et du patrimoine : L'entreprise dans un contexte transnational (axe 1), L'entreprise régulée (Axe 2) et Les nouveaux outils de prévoyance (Axe 3).

L'unité sait mobiliser son réseau académique et non académique, notamment par le biais de la Chaire Gouvernance et Régulation et la House of Finance de Dauphine, lui assurant un rayonnement national comme international. La qualité de membres d'autorité de régulation de certains enseignants-chercheurs de l'unité, comme l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), le Haut Conseil du commissariat aux comptes (H3C), ou encore l'Autorité des marchés financiers (AMF), participe à la reconnaissance de l'unité. L'accent porté sur l'internationalisation des recherches a par ailleurs permis de renforcer le réseau international du CR2D, puisque des chercheurs étrangers ont participé à certains travaux de l'unité (Axe 1).

Parallèlement, l'unité s'est emparée de thématiques nouvelles, à savoir l'intelligence artificielle et le développement durable. Les recherches menées dans ces deux axes répondent à des besoins économiques et sociétaux avérés, ainsi qu'à l'orientation scientifique soutenue par l'Université Paris Dauphine-PSL. À titre d'exemple, on peut citer les dix séminaires menés dans l'axe 3 sur la thématique Algorithmes et droit(s) ou encore le colloque sur la Justice prédictive. D'une part, ces sujets s'intègrent dans l'approche transdisciplinaire qui a toujours été suivie par l'unité, en particulier à travers la recherche sur la régulation économique qui fait appel à d'autres disciplines comme l'économie, la gestion, la science politique et la sociologie. D'autre part,

ces deux thématiques contribuent à la démarche inclusive suivie globalement par le CR2D, puisque l'ensemble des axes est concerné, comme l'illustre, par exemple, la recherche consacrée à l'intelligence artificielle et le droit.

### Points faibles et risques liés au contexte

La démarche inclusive soutenue par le CR2D dans la définition de ses axes peut paraître artificielle. En particulier, l'axe 1 consacré à L'entreprise dans un contexte transnational est très large et le lien entre les actions menées en son sein, à savoir Devoir de vigilance - Autonomie et concurrence - Financement des contentieux par les tiers, n'est pas clairement défini. Il en va de même pour l'axe 3 dans lequel le sous-axe sur la Justice prédictive et celui sur la Dépendance et droit n'ont que peu d'interférence entre eux.

### *2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.*

### Points forts et possibilités liées au contexte

Les ressources du CR2D ont augmenté sur la période de référence passant de 30 K€ en 2017 à 63 K€ en 2022. L'unité cherche à multiplier les sources de financement en empruntant plusieurs voies. D'une part, elle s'inscrit dans le programme *Bonus Qualité Recherche* (BQR) qui permet d'obtenir des financements supplémentaires au regard des efforts réalisés pour renforcer la visibilité internationale de l'unité. Le CR2D s'est ainsi vu accorder 6 571 € en 2022 (inclus dans les 63 K€). D'autre part, l'unité comptabilise 7 conventions de thèse Cifre sur la période concernée.

### Points faibles et risques liés au contexte

Au cours de la période examinée, le budget du CR2D a été amputé chaque année d'environ 10 K€ au profit du Service commun de documentation (SCD). Cette diminution a pu être légitime au début des années 2010, lorsque les abonnements aux revues juridiques du CR2D ont été supprimés et dans la mesure où le SCD les prenait déjà en charge. Cependant, il apparaît que le CR2D est la seule unité à être ainsi amputée de près de 20 % de sa dotation, ce qui pèse de façon disproportionnée sur son budget. Les entretiens ont permis de prendre connaissance de la suppression prochaine de ce prélèvement.

Par ailleurs, le CR2D ne dispose que d'un contrat doctoral par an, ce qui est très insuffisant. Aussi, le nombre de convention Cifre (7) est sans doute assez léger au regard du nombre de thèses encadrées pendant la période de référence (77).

### *3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.*

### Points forts et possibilités liées au contexte

Les exigences de parité et de non-discrimination sont prises en compte par l'unité. L'une des membres du CR2D est, à ce titre, déléguée à l'égalité et à la lutte contre les discriminations de l'Université Paris Dauphine-PSL.

L'université Paris Dauphine-PSL s'est, en outre, engagée dans le processus de labellisation européen *HR Excellence in Research* (HRS4R) relatif à la stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs.

### Points faibles et risques liés au contexte

Le sous-effectif des juristes est une donnée préoccupante. Les nombreuses charges administratives et les missions, d'une part, et les sur-services d'enseignement, d'autre part, pèsent sur un grand nombre d'enseignants-chercheurs du CR2D. Ils constituent des facteurs de dispersion.

Par ailleurs, le turn-over des personnels BIATSS rattachés au CR2D met en péril le bon fonctionnement de l'unité.



## DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

### Appréciation sur l'attractivité de l'unité

Le CR2D bénéficie d'une attractivité certaine due à son fort rayonnement national et international, ainsi qu'à sa politique d'accueil. D'une part, les nombreuses manifestations organisées par l'unité, ainsi que ses liens étroits avec le monde judiciaire et socio-économique alimentent la renommée nationale et internationale du centre. D'autre part, tous les membres sont bien équipés et ceux nouvellement recrutés bénéficient des dispositifs mis en place par l'Université Paris Dauphine - PSL pour soutenir les débuts de carrière. Une politique doctorale est mise en place, mais doit encore être éprouvée.

- 1/ *L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.*
- 2/ *L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.*
- 3/ *L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.*
- 4/ *L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.*

### Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

Le CR2D a montré pendant la période évaluée un grand dynamisme lui assurant un rayonnement national et international important.

Le CR2D a largement intensifié son rayonnement international au cours de ces cinq dernières années. On relève ainsi que l'unité veille à la diffusion internationale de sa production scientifique avec des publications à visibilité internationale, telle que les Journées franco-turques de l'Association Henri Capitant de 2017. À ce titre, elle encourage ses membres à publier dans des revues étrangères. Une liste de «revues cibles», validée par le conseil scientifique de l'Université Paris Dauphine, a été établie : ses membres se sont engagés à produire une publication, tous les trois ans, dans une des revues de la «liste des revues -cibles» et une publication (article ou chapitre) tous les six ans, dans une revue de langue étrangère de cette même liste ou dans un ouvrage collectif en langue étrangère. Un financement de la traduction peut être prévu. Des membres de l'unité font également partie de réseaux internationaux de recherche parmi lesquels le Transnational Law Institute du King's College London. D'une part, ce dispositif peut conduire les membres du CR2D à participer à des manifestations scientifiques à l'étranger (p. ex. en Italie, en Allemagne, au Chili), ce qui est favorisé par l'unité qui prend en charge, tout ou partie, les frais de missions, après avis du conseil de laboratoire. D'autre part, le CR2D accueille au moins une quinzaine de professeurs invités chaque année.

Le rayonnement scientifique du CR2D se mesure encore par le nombre très important de manifestations organisées pendant la période de référence. 77 colloques et débats ont eu lieu et associent pour beaucoup le monde judiciaire. Ainsi, un colloque sur la justice prédictive s'est tenu en 2018 à la Cour de cassation, tandis que les Rencontres dauphinoises de la régulation sont en partenariat avec le Conseil d'État. Ces manifestations sont également soutenues par le milieu professionnel, telles que les journées nationales du patrimoine organisées avec le Conseil supérieur du notariat. Cette proximité avec le monde non académique se reflète aussi dans la participation de certains membres de l'unité à des Autorités de régulation, au rang desquelles figurent la Commission des sanctions de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le Haut conseil du commissariat aux comptes, la Commission de sanction de l'Autorité des marchés financiers, ou à des groupes d'experts comme par exemple la commission chargée de la mise en place de la future profession de commissaire de justice. On notera encore qu'une convention de partenariat a été signée en 2022 avec l'Ordre des avocats à la Cour de cassation et au Conseil d'État.

On relève une augmentation sensible (un peu plus de 10 %) du nombre de membres titulaires du CR2D qui est composé de seize professeurs et de douze maîtres de conférences contre respectivement treize et onze mentionnés dans le précédent rapport du Hcéres. Une telle augmentation constitue un indice de son attractivité et de la qualité de sa politique d'accueil, tant à l'égard des enseignants-chercheurs confirmés que débutants. En effet, les nouveaux enseignants-chercheurs bénéficient d'un espace de travail personnel (un bureau pour deux), d'équipements (ordinateur portable et fixe), d'une décharge de service supplémentaire facultative (64HTD), renouvelable pendant trois ans (sur avis du conseil scientifique), pour se consacrer à une activité de recherche intensive. Des dispositifs leur permettent de développer des liens à l'international, notamment avec l'université de Liège pour ce qui concerne le droit public économique. On observe, plus spécifiquement à propos des doctorants (77 sur la période de référence), qu'ils bénéficient de locaux affectés aux équipés (avec accès aux fonds documentaires), d'un solide accompagnement avec formation doctorale obligatoire (Programme doctoral droit) : 18 h de séminaires d'approfondissement, 18 h d'Ateliers « savoir-faire », formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique, participation à la *Doctoriale Droit Dauphine*, obligation de constituer un portfolio mentionnant les activités suivies pendant la formation doctorale, enfin, financements, même à l'étranger, pour mener des recherches (p. ex. au Luxembourg) ou pour intervenir dans des colloques (p. ex. au Japon). Selon la Charte de bonne conduite de la recherche collective, les doctorants sont associés aux colloques organisés par les enseignants-chercheurs en poste.

On observe encore que, depuis 2019, l'unité bénéficie de son insertion dans un dispositif, en partie financé par le PIA (dans le cadre de l'AAP SFRI), mis en place par l'Université PSL et intitulé Programme gradué Droit, qui finance une trajectoire recherche consistant en un ensemble d'enseignements de formation à la recherche proposés aux étudiants de Master.

Le CR2D a, par ailleurs, remporté, en 2022, un appel à projets émis par l'Université Paris Dauphine et d'un montant de 1700 euros, ayant permis à l'un des membres de l'unité de développer son réseau international, en finançant ainsi ses déplacements.

## Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

On peut regretter que le CR2D n'ait obtenu aucun financement sur appels à projets nationaux de type ANR, alors que le rapport précédent mentionnait déjà cette absence et encourageait l'unité dans ce sens. Il semble qu'aucune candidature n'ait été déposée. Cependant, ces projets très chronophages nécessitent du personnel à l'appui de la recherche en proximité, ce dont ne dispose pas le CR2D.

La formation doctorale voit son attractivité pâtir des conditions strictes en matière de financement exigées par l'université pour l'inscription en thèse et du nombre extrêmement réduit de contrats doctoraux : le CR2D ne bénéficie que d'un seul contrat par an. Par ailleurs, le nombre d'abandons de thèses (15) est assez élevé au regard de celui des soutenances (22), mais peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit principalement de thèses non financées et par la politique très stricte de l'École Doctorale pour ce qui concerne la durée des thèses. Plus largement, l'attractivité du doctorat au sein du CR2D est limitée par comparaison avec celle des carrières professionnelles auxquelles aspirent les étudiants qui choisissent de s'inscrire dans l'un des Masters juridiques de l'Université Paris Dauphine - PSL. Il s'agit à l'évidence d'une difficulté sérieuse dont les membres de l'unité ont toutefois bien conscience et contre laquelle ils s'efforcent de lutter (mise en place de formations à la recherche au sein du parcours gradué en M1 et M2 pour donner le goût de la recherche).

Malgré l'incitation de la Charte de bonne conduite de la recherche collective, les doctorants ne sont pas assez associés aux différentes manifestations du CR2D.

## DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

### Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique est importante et de grande qualité dans chacun des axes qui ont la particularité de s'efforcer tous les trois d'associer publicistes et privatistes, quoique dans des proportions inégales.

Le CR2D a maintenu, au cours des cinq dernières années, une approche pluridisciplinaire qui se traduit notamment par des interactions avec l'économie et la gestion, conformément à l'environnement universitaire qui est le sien.

L'axe 2 relatif à L'entreprise régulée donne lieu à des manifestations collectives à la fois régulières et de qualité. Les axes 1 et 3, s'ils témoignent aussi d'une belle richesse, peinent à montrer la cohérence de leurs sous-axes.

- 1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.
- 2/ La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.
- 3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

L'unité organise une quinzaine de manifestations collectives par an, ce qui témoigne de son dynamisme au regard du nombre de ses membres qui sont par ailleurs à l'origine d'une centaine de publications par an, tous supports confondus, en hausse par rapport au bilan de la précédente évaluation. Un grand nombre de ces manifestations scientifiques est organisé avec le soutien de partenaires non académiques, comme La plateforme Prédictive par exemple, et d'institutions telles que l'Agence française anticorruption, la Cour de cassation et le Conseil d'État. Les publications sont diffusées par des éditions renommées, notamment : Dalloz, LexisNexis, Lextenso, Société de législation comparée. Il convient d'ailleurs de noter qu'une dizaine de membres du CR2D exerce des responsabilités éditoriales, signe de leur rayonnement.

L'axe 1 porte sur *L'entreprise dans un contexte transnational* et rassemble quatorze membres titulaires, en majorité privatistes. Il est divisé en cinq sous-axes : devoir de vigilance, impérativité en droit des affaires, autonomie et concurrence, métamorphose de l'arbitrage d'investissement, financement du contentieux par un tiers. Le sous-axe consacré au devoir de vigilance est particulièrement dynamique. Il a donné lieu à une vingtaine de manifestations scientifiques sur la période qui prennent la forme de séminaires de travail, de Master 2, et de colloques. Certaines de ces manifestations ont été organisées en partenariat avec une institution française comme la Cour de cassation. Plusieurs publications notoires en découlent : deux ouvrages dont un chez Dalloz et un chez LexisNexis en 2019, ou encore des dossiers dans des revues de renoms : *JCPE* en 2020 ; *Banque et droit* en 2021, dont une publication en anglais chez Dalloz.

La production scientifique de l'axe 2 consacré à *L'entreprise régulée* est riche et diversifiée. Elle comprend trois grandes formes de productions collectives : des débats notamment dans le cadre des *Rencontres dauphinoises de la régulation* qui sont un véritable fait marquant de l'unité ; des séminaires dans le cadre du programme *Les évolutions de la régulation économique au prisme des entreprises des secteurs régulés* ; et des colloques (sept sur la période considérée). Les membres de cet axe 2, en majorité publicistes, publient régulièrement. Le portfolio fournit un article publié à l'*Ajda* et la vidéo d'un séminaire organisé par le CR2D : l'un et l'autre illustrent la méthode des travaux réalisés dans cet axe, souvent enrichis de collaborations avec des professionnels et membres des juridictions.

La production scientifique de l'axe 3 *Nouveaux outils de prévoyance* est très diversifiée et regroupée en deux sous-axes : initialement Justice prédictive et Gestion de patrimoine et démographie.

Le fait d'avoir engagé une recherche collective en 2017 sur la justice prédictive témoigne de l'intérêt de l'unité pour des thèmes précurseurs : ce thème est, en outre, à l'origine d'un partenariat formalisé en 2022 avec l'ordre des avocats à la Cour de cassation et au Conseil d'État, et d'un partenariat avec la legaltech Predictice. Les manifestations dans ce sous-axe sont régulières : en plus du colloque inaugural de 2018 publié aux éditions Dalloz, on relève l'existence de nombreux séminaires et webinaires ou encore les participations au projet *Capla* et aux *Dauphine Digital Days*. Ce thème Intelligence artificielle et droit fait désormais l'objet d'enseignements consacré (Programme gradué droit). Par ailleurs, de nombreux partenariats informels avec des chercheurs d'autres disciplines dans l'université (spécialement en informatique) ont été noués par certains membres de l'unité pendant la période, justifiant ainsi l'autonomie de cet axe.

Le second sous-axe Gestion de patrimoine et démographie a de son côté développé un partenariat nourri avec la Chambre des notaires de Paris, donnant vie à une manifestation annuelle, à savoir les *Journées notariales du patrimoine*, publiée au *JCP N*. D'autres publications, diffusées elles aussi dans la revue de référence *JCP N*, explorent le droit fiscal du patrimoine et les transformations de celui-ci.

L'unité est soucieuse de l'intégrité scientifique et de l'éthique de sa production.

Ainsi, doit-on relever la formalisation intéressante d'une charte de bonne conduite de la recherche collective adoptée le 6 mars 2023, qui dresse une liste de bonnes pratiques en matière de pluridisciplinarité, d'inclusion, d'internationalisation, de partenariats et de diffusion. L'unité mène une politique de prévention contre le plagiat universitaire avec l'organisation d'une matinée d'étude sur ce thème le 19 octobre 2022 et la mise à disposition d'une base de données de l'Institut de Recherche et d'Action sur la Fraude et le Plagiat Académiques, situé à Genève.

L'unité encourage la science ouverte, spécialement pour la diffusion internationale des publications (utilisation de *Directory of Open Access Journals* qui sélectionne quatre-vingt-dix revues juridiques). Cela s'inscrit dans une politique de l'université qui a instauré un groupe de travail pour mettre en lumière les besoins en formations, en outils spécifiques et en réflexion plus approfondie afin d'accompagner les chercheurs dans le développement de pratiques ouvertes. Depuis, des actions de promotion de la science ouverte en direction des centres de recherche sont organisées : formations pour les doctorants, *open access week* (depuis 2017), interventions ponctuelles dans les laboratoires, information des chercheurs par le biais d'une lettre d'information recherche trimestrielle sur les progrès de la science ouverte, et mise à disposition de guides pratiques pour la mettre en œuvre. La bibliothèque gère la valorisation des publications de recherche et des thèses soutenues dans une archive institutionnelle et un portail HAL.

## Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

La recherche collective de l'unité souffre d'un soutien administratif limité, puisque l'unité ne bénéficie que d'un seul emploi BIATSS, par définition très polyvalent. Cette difficulté explique, en partie, l'absence de réponse à des appels à projets de type ANR.

La production scientifique — et notamment la responsabilité des manifestations collectives — est inégalement répartie entre les axes, le deuxième axe apparaissant plus porteur.

Le premier axe est assez hétérogène et surtout porté par le sous-axe *Devoir de vigilance*. Les quatre autres sous-axes n'ont organisé qu'une manifestation scientifique chacun sur la période.

L'axe 3 rassemble deux sous-axes qui n'ont pas de lien apparent entre eux. Il est d'ailleurs éclairant de constater que les projets 2025-2029 remodelent complètement la présentation des axes de recherches (5 axes à venir). Les travaux effectués dans le cadre du sous-axe 1 de l'axe 3 ne donnent pas suffisamment lieu à publication. D'un point de vue quantitatif, le nombre de publications de l'axe trois semble ainsi un peu en retrait par rapport aux autres axes : la priorité semble être donnée à l'organisation et à la participation de colloques.

Le CR2D reconnaît pouvoir progresser dans le domaine de la science ouverte.

## DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

### Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

Le CR2D a continué, au cours de la période examinée, à approfondir ses nombreuses interactions avec son environnement socio-économique. Cette ouverture est notamment dans l'ADN de l'axe 2 qui met en avant sa volonté d'une recherche collaborative et inductive. Les partenaires professionnels reconnaissent et apprécient l'ouverture de l'unité sur son environnement socio-économique, l'absence de clivage droit public/droit privé et la collaboration naturelle entre les juristes et les chercheurs d'autres disciplines au sein de l'Université Paris-Dauphine - PSL.

- 1/ *L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non-académique.*
- 2/ *L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.*

### 3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

#### Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

Le CR2D entretient des liens très réguliers avec des partenaires institutionnels et juridictionnels : Cour de cassation, Conseil d'État, Tribunal judiciaire de Paris, Haut comité juridique de la place financière de Paris, Conseil supérieur du notariat. Une convention a d'ailleurs été signée, en 2022, avec l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, formalisant ainsi ces relations. Les présidents d'Autorités administratives, dont certains enseignants-chercheurs sont membres, ont également pu intervenir dans le cadre de manifestations de l'unité. C'est le cas pour la Cnil, l'Arcep ou encore l'Arcom. Dans le même sens, les opérateurs des secteurs régulés, comme la SNCF ou Vinci autoroutes, sont associés aux Rencontres dauphinoises. On note encore un partenariat de recherche avec une legaltech : Predictice. Ces partenariats sont assurément une force pour l'unité.

Le CR2D a obtenu sept contrats Cifre au cours de la période examinée : il s'agit d'un indice de bonne insertion dans son environnement économique. Ce chiffre de sept conventions de thèse Cifre est à rapprocher du nombre de soutenances (22) et de celui des doctorants actuellement rattachés au CR2D (37).

Le CR2D parvient à maintenir un niveau constant et assez élevé de ressources issues de la valorisation de ses activités (respectivement 20 K€, 14 K€ et 16 K€, euros ces trois dernières années).

Le site internet du CR2D a été modernisé au cours de la période examinée ; des vidéos des manifestations sont régulièrement mises en ligne, ce qui permet la dissémination de la recherche.

#### Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Le rapport d'auto-évaluation ne fait état d'aucun partenariat avec l'ENM ou l'EFB.

Les relations avec les cabinets d'avocats ne semblent pas non plus formalisées. Si ces liens témoignent d'une volonté de privilégier les partenariats avec les organisations professionnelles, l'absence de formalisation prive le CR2D d'une source de diffusion de ses recherches.

Au sein de l'axe 3, si les interactions avec le monde non académique, mais institutionnel sont très significatives, elles sont moins évidentes avec le monde associatif et le grand public.

## ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

Le CR2D présente une trajectoire assurément très cohérente, bien ancrée dans son histoire, mais sachant s'adapter aux enjeux contemporains. Ses thèmes de recherche historiques centrés sur le droit des affaires et du patrimoine restent au cœur des travaux du CR2D. Toutefois, ils sont aujourd'hui aussi envisagés sous l'angle du numérique (Intelligence artificielle) et de l'environnement, conformément aux axes prioritaires de Paris Dauphine - PSL. Cette évolution rejaillit bien logiquement sur l'organisation interne du CR2D qui réajuste ses axes. Cinq axes devraient ainsi être développés durant la prochaine période, sachant qu'une telle réorganisation reste encore en discussion :

- Entreprises et risques de transition,
- L'accès à la justice,
- Régulation économique et transition écologique,
- La dépendance,
- Intelligence artificielle et droit.

Chaque axe est lui-même décliné en plusieurs thématiques et sous-axes, donnant lieu à une sorte d'arborescence pyramidale parfois excessive. Si cette architecture permet d'associer l'ensemble des chercheurs, elle peut aussi laisser craindre un éparpillement des recherches et un risque de dispersion des forces et des ressources.

Le sous-axe *Intelligence artificielle et Droit* est susceptible de devenir un axe à part entière, ce qui est convaincant au regard des travaux déjà réalisés et des perspectives. En effet, si les recherches en *Intelligence artificielle et droit* auraient pu s'incorporer dans d'autres axes, les nombreuses collaborations de recherche nouées avec d'autres chercheurs de l'université (spécialement en informatique) justifient pleinement l'autonomie de l'axe. Par ailleurs, l'Intelligence artificielle est un thème porteur au sein tant de l'Établissement Paris Dauphine que de l'Université PSL, ce qui justifie qu'un axe lui soit clairement consacré.

Le sous-axe *Dépendance et droit* constituerait lui aussi un axe à part entière sous l'intitulé *Dépendance*. Il pourrait évoluer après deux années vers un axe *Patrimoine et innovations*. Ces intitulés successifs pourraient laisser à penser que le travail d'identification de l'axe de recherche n'est pas encore finalisé.

Dans ce cadre, le comité d'évaluation recommande à l'unité de mener une réflexion collective qui tende à clarifier et à simplifier l'organisation des axes de recherche, de telle sorte qu'elle inclue les différents membres de l'unité tout en permettant une lisibilité du projet scientifique global.

Aussi, le comité d'évaluation invite l'unité à poursuivre son effort de structuration et à réfléchir à un allègement des charges administratives de certains de ses membres. Il lui suggère également de répondre à des appels à projets de type ANR et d'approfondir les rapports féconds qu'elle a su nouer avec des acteurs du monde socioprofessionnel.

Enfin, le comité d'évaluation encourage l'unité à inclure davantage ses doctorants à ses manifestations scientifiques et à renforcer la recherche de financements de thèse.

## RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

### *Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité*

Le comité d'experts recommande de poursuivre le travail de structuration de l'unité : si la création récente d'un conseil de laboratoire ainsi que le vœu d'y associer un représentant des doctorants sont pertinents, il serait souhaitable que les membres de ce conseil soient élus.

Le nombre de formations au sein desquelles les membres de l'unité assurent des fonctions de direction est assez important (13) par rapport à l'effectif de l'unité et une réflexion sur la possibilité d'envisager sa réduction pour alléger les charges administratives est encouragée à être menée.

Dans un contexte marqué par un nombre non négligeable d'abandons de thèses, le comité recommande aussi de veiller, dans le prolongement des doctorales projetées, à renforcer l'encadrement des doctorants et leur association aux activités de l'unité.

### *Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité*

Le comité d'évaluation recommande de poursuivre la démarche engagée dans le cadre du programme gradué et de déployer une politique de valorisation de la thèse universitaire.

Le comité encourage l'unité à profiter de l'écosystème dans lequel elle évolue pour déposer des projets structurants de type ANR, ce qui suppose le soutien d'un personnel d'appui à la recherche.

Le comité d'experts encourage l'unité à développer ses sources de financement de thèse (Cifre, ANR, contrats doctoraux), notamment en profitant du partenariat créé avec l'ordre des avocats aux Conseils pour faire mieux connaître le dispositif auprès des avocats aux Conseils et susciter leur intérêt.

### *Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique*

Afin de diversifier encore sa production scientifique, le comité recommande à l'unité d'encourager les membres du CR2D à répondre à des appels à projets de type ANR. Cette évolution ne peut toutefois se faire sans personnel d'appui à la recherche consacré à l'unité, le CR2D souffrant probablement, de ce point de vue, d'être la seule des six unités de recherche de l'Université Paris Dauphine - PSL à ne pas avoir le statut d'UMR.

### *Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société*

Le comité encourage le CR2D à poursuivre ses collaborations avec le milieu socio-économique et, en particulier, à les formaliser par convention.

Le comité recommande à l'unité de maintenir ses efforts de diffusion des connaissances auprès du grand public.

## DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

### DATE

**Début :** 20 septembre 2023 à 9 h

**Fin :** 20 septembre 2023 à 16 h 30

**Entretiens réalisés : en présentiel**

### PROGRAMME DES ENTRETIENS

#### Hcéres – Planning des entretiens du mercredi 20 septembre 2023 - Évaluation du CR2D

**8 h 45 – 9 h Réunion de démarrage du comité d'experts à huis-clos en présence du conseiller scientifique**

**9 h – 9 h 30 1ère Séquence – 30 minutes**

**Entretien à huis-clos avec la direction de l'unité** (directeur, directeur adjoint, co-directeur, ancien DU et futur DU, responsables d'axes, administrateur du labo, mais « membres de la direction » ne peuvent être présents à d'autres séquences à huis-clos), en la présence de Claudie Boiteau, directrice du CR2D et d'Alix Perrin, précédente directrice du CR2D.

**9 h 35 – 10 h 20 2ème Séquence – 45 minutes**

**Entretien à huis-clos avec les représentants des tutelles, en la présence** de Bruno Bouchard, VP Recherche

**10 h 20 – 10 h 30 Pause**

**10 h 30 – 11 h 30 3ème Séquence – 60 minutes – 15 mn exposé par la direction + 45 minutes questions/réponses.**

Réunion plénière en présence de l'ensemble des membres de l'unité, y compris les personnels d'appui à la recherche, les professeurs émérites et les chercheurs associés.

**13 h – 13 h 30 4ème Séquence – 30 minutes**

**Entretien à huis-clos avec les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires (sans la direction).**

Les émérites et les associés statutaires peuvent assister à la réunion.

**13 h 30 – 14 h 5ème Séquence – 30 minutes**

**Entretien à huis-clos avec les doctorants et les postdoctorants.**

L'un des participants à la réunion, désigné comme représentant, peut présenter la vision que les doctorants ont de leur unité, les points d'appréciation positifs, les points à améliorer.

**14 h – 14 h 30 6ème Séquence – 30 minutes**

**Entretien à huis-clos avec un représentant du monde socio-économique**, en la présence de François Molinié, Président de l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation

**14 h 30 – 14 h 45 Pause**

**14 h 45 – 15 h 15 7ème Séquence – 30 minutes**

**Entretien final à huis-clos avec la direction huis-clos**, en la présence de Claudie Boiteau, directrice du CR2D.

**15 h 30 – 16 h 30 Entretien à huis-clos du comité d'experts en présence du conseiller scientifique**

**16 h 30 Fin des entretiens**



## POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le Hcéres nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre, la section 01 du CNU, sollicitée, n'a pas souhaité être représentée dans ce comité.

# OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

**Arnaud TOURIN**

Vice-président recherche, sciences et société

---

+33 1 80 48 59 13  
[arnaud.tourin@psl.eu](mailto:arnaud.tourin@psl.eu)

M. Eric SAINT-AMAN  
Directeur  
Département d'évaluation de la recherche  
HCÉRES

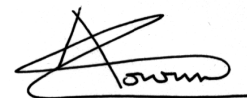
Paris, le 19 janvier 2024

**Référence : DER-PUR250024117 - Cr2D - Centre de recherche droit Dauphine**

Monsieur le Directeur,

Dauphine-PSL, tutelle de l'unité Cr2D, et l'Université PSL, établissement déposant, remercient l'ensemble des experts du Comité pour leur travail d'évaluation. Elles n'ont pas d'observation de portée générale à formuler sur leur rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes plus cordiales salutations.



Arnaud Tourin

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des universités et des écoles  
Évaluation des unités de recherche  
Évaluation des formations  
Évaluation des organismes nationaux de recherche  
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T.33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

 [@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)